

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1012 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1012

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-1187 du 23 juin 1947 mainte nant en vigueur au delà du 1er juillet 1947 l'acte dit loi du 14 mars 1942 et ses textes subséquents dans les territoires d'outre-mer où ils sont appliqués. (.j. O. IL F. du 1er juillet 1947, page 6086.)

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordi naire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission :L'Inspecteur des affaires administrativesLIURETTE.